

A plein temps dans le ministère

Question:

Peut-on avoir un serviteur du Seigneur à plein temps qui ne fait autre travail que d'annoncer la Bonne Nouvelle?

SI OUI, quels sont les versets qui l'attestent? Très cordialement dans le Seigneur.

Réponse:

Bonjour et merci pour votre visite sur notre site.

Vous faites bien de relever cette question: est-ce effectivement biblique qu'un serviteur de Dieu soit employé à plein temps dans le ministère et rémunéré par l'église pour annoncer la Bonne Nouvelle? La réponse est oui, MAIS...

Je m'explique:

L'Ancien Testament enseigne que parmi les 12 tribus, une (les lévites) avait été mise à part par Dieu pour le service du Temple (voir Livre des Nombres, chap. 8; les versets 6 à 11); au verset 14, (du même chapitre), l'Eternel déclare: Tu sépareras les lévites d'entre les Israélites; ainsi les lévites m'appartiendront.

Plus loin, au verset 24: Depuis l'âge de vingt-cinq ans et au-dessus, tout lévite sera apte au service de la tente de la Rencontre.

A cette époque (celle de l'AT), Dieu se choisissait donc, parmi le peuple d'Israël, des représentants d'une tribu particulière pour l'employer "à Son service".

Aujourd'hui, ces choses sont-elles encore en vigueur en cette période néo-testamentaire? Elles le sont, effectivement, mais de manière un peu différente: Les hommes choisis par Dieu pour entrer "à son service" ne sont plus issus d'une tribu privilégiée, mais appelés parmi les croyants qui forment l'Eglise.

En voici deux exemples:

1° Le modèle le plus probant, même s'il date d'un peu avant l'Eglise, est bien sûr celui de notre Seigneur Jésus-Christ. Jésus avait environ trente ans lorsqu'il commença son ministère (Luc 3. 23).

Durant 3 années, il ne cessa, accompagné des [12 disciples](#), d'enseigner et de prêcher la Bonne Nouvelle. Mais de quoi Jésus et ses suivants vivaient-ils?

Les versets 1 à 3 du chapitre 8 de l'Evangile de Luc le révèlent:

"Jésus allait dans les villes et les villages pour y prêcher et annoncer la Bonne Nouvelle du Royaume de Dieu. Les douze disciples l'accompagnaient, ainsi que quelques femmes qui avaient été délivrées d'esprits mauvais et guéries de

maladies: Marie, appelée de Magdala..., Jeanne, femme de Chuza, un administrateur d'Hérode; Suzanne et plusieurs autres qui utilisaient leurs biens pour aider Jésus et ses disciples". Ce groupe vivait donc de la charité de ces femmes qui les assistaient. Tant mieux!! Il n'y a aucun déshonneur à cela, sinon le Seigneur ne l'aurait certainement pas autorisé. Jésus et les 12, étant soutenus financièrement dans leur effort d'évangélisation, ils pouvaient alors se consacrer entièrement à cette tâche.

2° Le second exemple vient de Paul:

L'apôtre, fondateur de nombreuses églises en Asie mineure, était, tout comme Priscille et Aquilas, fabricants de tentes, métier auquel il a parfois recouru pour subvenir à ses besoins, Cp. Actes 18. 1 à 4.

Il ne s'en est jamais plaint, au contraire, il est possible même qu'il en ait eu une certaine fierté, Cp. Actes 20. 33-34.

Cependant, ayant été très tôt choisi par le Saint-Esprit pour une tâche précise, Cp. Actes 13. 1-2, Paul a sans doute bénéficié, de la part des chrétiens, d'aides substantielles lui permettant à certaines périodes d'annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ, de visiter et de fortifier les églises, en étant libre de tout autre engagement. L'Eglise du 1er siècle en a largement et merveilleusement profité pour se développer.

Ensuite, à travers les siècles, l'histoire de l'Eglise a montré que ces pratiques (les exemples susmentionnés) ont été régulièrement adoptées. A savoir que lorsqu'il était possible et justifié qu'une église ait un ministre à plein temps, elle l'envisageait concrètement et participait à cette décision en lui fournissant de quoi vivre.

En d'autres temps, c'est le contraire qui se passait, le ministre étant contraint de reprendre son métier, travaillait de ses mains pour subvenir, (au moins momentanément), à ses divers besoins.

A ce propos, Paul, notamment, n'y voyait jamais une perte de temps ni une sorte d'échec, mais une occasion renouvelée de témoigner de sa foi différemment.

A cet égard, les temps n'ont pas changé: il nous faut toujours travailler pour subvenir à nos dépenses. Quand l'église peut soutenir son "ministre", qu'il en profite honorablement, quand elle ne le peut pas (ou plus!), qu'il (le ministre) admette devoir à nouveau se "frotter", pour temps déterminé, au monde du travail. Ça peut être redoutable, mais jamais dépréciatif. En ceci, l'attitude de l'apôtre Paul est, pour chacun, un formidable exemple à suivre.

Claude-Alain Nuti